

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### ACIDE CHLORIDRIQUE

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

LABORATOIRE MAG QUÉBEC INC.  418-681-5540 ou 1-800-475-8862  
1219, Vincent Massey  418-681-1929  
Québec (Québec) Canada, G1N 1N2 COURRIEL : [info@laboratoiremagquebec.com](mailto:info@laboratoiremagquebec.com)

**URGENCE : CANUTEC : 613-996-6666 CENTRE ANTI-POISON 1-800-463-5060**

NOM DU PRODUIT : ACIDE CHLORIDRIQUE

Date de révision : 2015-01-01  
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-11  
Date d'expiration : 2018-01-01

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### Aperçu des urgences

Extrêmement corrosif. La gravité des dommages dépend de la concentration de l'acide et de la durée de l'exposition. Règle générale, toute solution ou brouillard dont le pH est de 3 ou moins pose un risque significatif pour la santé. Un contact avec de l'eau dégagera une chaleur extrême. Un contact avec la plupart des métaux dégagera de l'hydrogène gazeux inflammable.

##### Effets de l'exposition à court terme (aiguë) :

###### Voies d'exposition

Inhalation, absorption au travers de la peau, contact avec la peau, contact avec les yeux, ingestion.

###### Contact avec les yeux

De faibles concentrations de vapeurs ou de brouillard (10 - 35 ppm) peuvent causer une irritation immédiate se traduisant par des rougeurs. Les vapeurs ou le brouillard concentrés, ou toute éclaboussure de liquide, peuvent causer irritation grave, brûlures et cécité permanente.

###### Contact avec la peau

Un contact avec le liquide peut causer une irritation grave, des brûlures, des cicatrices permanentes, ou même la mort. Les vapeurs ou le brouillard peuvent causer des rougeurs, une irritation et, si le contact est prolongé, des brûlures.

###### Ingestion

Le liquide peut causer des brûlures corrosives graves à la bouche, la gorge, l'œsophage et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure troubles de déglutition, soif intense, nausées, vomissement, diarrhée et, dans les cas graves, collapsus et mort. Même en petites quantités, tout acide qui pénètre dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement (par aspiration) peut causer des lésions graves aux poumons et la mort.



###### Inhalation

La concentration identifiable dans l'air est de 10 ppm. À 35 ppm, les vapeurs ou le brouillard irritent la gorge; de 50 à 100 ppm, ils peuvent causer irritation grave du nez, maux de gorge, étouffement, toux et difficultés respiratoires. Une exposition prolongée peut causer des brûlures et des ulcères au nez et à la gorge. De 1000 à 2000 ppm, même une brève exposition peut causer une accumulation de fluide dans les poumons, appelée œdème pulmonaire, mettant en danger la vie de la victime. Les symptômes d'un œdème pulmonaire, l'essoufflement par exemple, peuvent n'apparaître que 48 heures après l'exposition.

#### 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2015-01-01  
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-11  
Date d'expiration : 2018-01-01

Composants	No.-CAS	Concentration
CHLORURE D'HYDROGENE	7647-01-0	37,1 % P/P
Composants	No.-CAS	Concentration
Eau	7732-18-5	62,9 % P/P
<b>Nom du produit :</b>	ACIDE CHLORIDRIQUE	
<b>Nom chimique :</b>	Acide chlorhydrique	
<b>Synonymes :</b>	Chlorure d'hydrogène, anhydre Acide chlorhydrique, anhydre	
<b>Famille chimique :</b>	Acide minéral	
<b>Formule moléculaire :</b>	HCl	
<b>Classification / Symbole SIMDUT :</b>		
<b>D1A :</b>		
Matière très toxique ayant des effets immédiats		
graves		
<b>E :</b>		
Matière corrosive		
<b>Code du produit :</b>		

#### Description d'utilisation du produit :

L'acide chlorhydrique est utilisé dans : le désétamage, le décapage et le détartrage des métaux, le traitement des minerais, la fabrication d'engrais, la fabrication des colorants, l'industrie des explosifs, la fabrication de produits pharmaceutiques, la fabrication de produits photographiques, la fabrication de produits alimentaires, l'industrie des matières plastiques, l'industrie des colles et des gélatines, la préparation des chlorures et des sels métalliques, les réactifs analytiques.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Yeux

Rincer aussitôt les yeux contaminés avec un doux filet d'eau tiède pendant au moins 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Éviter que l'eau contaminée ne touche l'oeil qui n'est pas contaminé. Enlever si possible les lentilles de contact. Si une solution saline neutre est disponible, l'utiliser pour rincer les yeux.

**NE PAS INTERROMPRE LE RINÇAGE** – au besoin, faire attendre le véhicule de secours. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

### Peau

Éviter tout contact direct. Au besoin, porter des gants imperméables. Rincer aussitôt la région contaminée avec un doux filet d'eau tiède pendant au moins 20 minutes. Sous l'eau, retirer les vêtements, chaussures et articles en cuir contaminés, comme les bracelets de montre et les ceintures.

**NE PAS INTERROMPRE LE RINÇAGE** – au besoin, faire attendre le véhicule de secours. Consulter immédiatement un médecin. Décontaminer à fond les vêtements, chaussures et articles en cuir avant de les porter à nouveau, ou les jeter.

### Ingestion

**NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT.** Ne rien faire avaler à la victime si elle perd rapidement conscience, ou si elle est inconsciente ou prise de convulsions. Demander à la victime de se rincer la bouche à fond avec de l'eau, puis lui faire boire 300 ml (10 oz) d'eau. Si du lait est disponible, lui en donner APRÈS l'eau. Si la victime vomit spontanément, la faire se pencher vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration, puis lui redonner de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

### Inhalation

Prendre des précautions pour assurer votre propre sécurité avant de tenter tout sauvetage. Porter tout l'équipement de protection individuelle approprié, et faire appel au système de compagnonnage. Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, commencer à administrer la respiration artificielle. En cas d'arrêt cardiaque, entreprendre immédiatement des manœuvres de réanimation cardio-respiratoire (RCR). Une personne compétente devrait administrer de l'oxygène. S'assurer que la victime demeure au repos complet - ne permettre aucun effort

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2015-01-01  
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-11  
Date d'expiration : 2018-01-01

physique. Les symptômes peuvent n'apparaître que 48 heures plus tard. Consulter immédiatement un médecin. Air frais, repos. Position semi-assise. Respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.

#### COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Prodiguer un traitement symptomatique général (confort, chaleur, repos). Obtenir des soins médicaux dans tous les cas d'exposition, sauf dans les cas mineurs d'inhalation ou de contact cutané. Les mesures de premiers soins devraient être examinées par un personnel compétent qui connaît bien les propriétés de l'acide chlorhydrique et ses conditions d'utilisation en milieu de travail.

#### Avis aux médecins

Pas de données

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyen d'extinction approprié :

Ne brûle pas. Utiliser des agents d'extinction appropriés au type de feu environnant. Pour combattre un incendie impliquant l'acide chlorhydrique, utiliser tous moyens d'extinction convenant aux matières environnantes. Ne pas mettre d'eau dans les contenants. Utiliser de l'eau avec précaution sur les grandes quantités d'acide.

#### Mesures de lutte contre l'incendie :

Porter tout l'équipement de protection individuelle approprié. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés aux flammes et les empêcher d'éclater. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire ou orienter les vapeurs. Ne pas diriger d'eau sur la source de la fuite. Demander à du personnel qualifié de neutraliser le déversement. Tout contact avec des métaux ordinaires générera de l'hydrogène gazeux qui, à son tour, peut former des mélanges explosifs avec l'air. Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil de protection respiratoire autonome muni d'un masque complet. Refroidir les contenants exposés au feu en les arrosant d'eau froide.

#### PRODUITS DANGEREUX DE LA COMBUSTION :

Thermiquement stable jusqu'à 1500 °C. À des températures plus élevées, se décompose pour donner de l'hydrogène et du chlore.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### Précautions individuelles

Éloigner les curieux et voir à ce que toutes les personnes non protégées demeurent contre le vent. Porter tout l'équipement de protection individuelle approprié. Bien aérer les lieux. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits bas. Ne pas toucher à l'acide chlorhydrique déversé.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Mettre en place le plan d'intervention en cas de déversement. Colmater ou réduire la fuite si cela ne présente aucun danger. Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts sanitaires ou pluviaux, les cours d'eau ou tout espace exigü. Endiguer le déversement à l'aide de matières inertes comme de la terre ou du sable.

#### Méthodes de nettoyage

Interdire l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Ne confier le nettoyage qu'à du personnel ayant reçu la formation voulue. Porter tout l'équipement de protection individuelle approprié.

#### Petit déversement

– Absorber à l'aide de matières neutralisantes comme du carbonate de soude ou de la chaux, puis recueillir et placer dans des contenants hermétiques. Rincer les lieux à grande eau. En cas de **fuite ou déversement mineur** : ne pas toucher aux contenants endommagés ou aux produits déversés sans porter des gants et des vêtements protecteurs appropriés, des lunettes de sécurité et, si nécessaire, un appareil de protection respiratoire adéquat. Ventiler. Contenir la fuite si on peut le faire sans risque. Neutraliser avec précaution, en utilisant un neutralisant spécial (disponible commercialement) ou un mélange de carbonate de sodium, de bentonite et de sable, ou une solution diluée de bicarbonate de sodium. Une fois neutralisé, déverser dans l'égout avec beaucoup d'eau ou ramasser à l'aide de sable, de terre ou d'un autre type d'absorbant non combustible.

#### Gros déversement

– Si possible, contenir et recueillir la matière déversée. Émettre les avis réglementaires applicables aux organismes gouvernementaux chargés de la santé et sécurité au travail et de l'environnement. En cas de **fuite ou déversement majeur** : évacuer la zone dangereuse et établir un périmètre de sécurité; consulter un expert. Restreindre l'accès des lieux

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2015-01-01  
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-11  
Date d'expiration : 2018-01-01

jusqu'au nettoyage complet. Le nettoyage ne doit être effectué que par du personnel qualifié. Porter un équipement de protection totale, incluant un appareil de protection respiratoire autonome. Contenir la fuite si on peut le faire sans risque. Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts et les endroits confinés. Ventiler. Couvrir de terre sèche, de sable sec ou de tout autre produit non combustible sec (et qui n'est pas incompatible avec l'acide chlorhydrique concentré) et ensuite d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. On peut utiliser un brouillard d'eau pour disperser les vapeurs, en autant qu'on empêche les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée. Récupérer le matériel absorbant contaminé dans des contenants appropriés et clairement identifiés. Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants. Manipuler ces déchets avec précaution, ils peuvent représenter un danger similaire à celui de l'acide initialement déversé.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation :

Empêcher que des vapeurs ou du brouillard ne se dégagent dans le milieu de travail. Assurer une bonne ventilation. Les équipements de secours doivent être facilement accessibles. Au moment de diluer l'acide, l'ajouter lentement dans l'eau pour éviter toute ébullition ou éclaboussure. Garder les contenants bien fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Comme de l'hydrogène gazeux risque d'être présent, utiliser des outils anti-étincelants pour ouvrir les contenants de métal. Ce produit est corrosif : s'il est manipulé ou transvasé régulièrement ou fréquemment, des douches oculaires ou des douches de secours conformes doivent être mises à la disposition des travailleurs, et être situées aux environs du poste de travail. Porter un équipement de protection des yeux. Éviter tout contact avec la peau. Ventiler adéquatement sinon porter un appareil de protection respiratoire approprié. Manipuler à l'abri des bases et des autres matières incompatibles. Lors d'une dilution, toujours ajouter lentement l'acide à l'eau, ne jamais faire l'inverse. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### Stockage :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'abri des rayons directs du soleil et des sources de chaleur, sur un plancher résistant à l'acide muni d'un bon système d'évacuation. Ventiler les fûts lors de leur réception, puis au moins toutes les semaines par la suite pour relâcher toute pression interne. Entreposer à l'écart des matières incompatibles comme les agents comburants ou réducteurs, et les bases fortes. Les lieux d'entreposage doivent être séparés des endroits où des employés travaillent. Entreposer à l'abri des bases et de toutes autres matières incompatibles, dans un endroit avec un sol cimenté résistant à la corrosion. Les réservoirs et les cuves de liquide corrosif doivent être munis d'un dispositif anti-débordement. Conserver dans un endroit frais et sombre, dans un récipient hermétique placé dans un endroit bien ventilé et à l'écart de toute source de chaleur.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Contrôles de l'exposition

Prévoir une ventilation aspirante (générale ou locale) suffisante pour maintenir les concentrations sous les limites d'exposition permises. Il peut s'avérer nécessaire de suppléer ces contrôles en utilisant des enceintes pour le procédé ou le personnel, en contrôlant les conditions du procédé, ou en le modifiant.

### Protection des yeux

Le port d'une protection oculaire est obligatoire. Le port de lunettes anti-éclaboussures est recommandé. Le port de verres de contact est déconseillé.

### Protection de la peau et du corps

Porter des bottes et des gants imperméables en caoutchouc ou en néoprène, ainsi que tout autre vêtement de protection selon les circonstances. Certaines manœuvres peuvent exiger le port d'une tenue complète et entièrement étanche.

### Protection respiratoire

Si une protection respiratoire s'avère nécessaire, voici les recommandations de *NIOSH* pour les concentrations de chlorure d'hydrogène dans l'air. Jusqu'à 50 ppm – respirateur avec cartouche(s) contre le chlorure d'hydrogène, respirateur filtrant à ventilation assistée avec cartouche(s) appropriée(s), respirateur à adduction d'air (RAA), ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet. Concentrations IDVS (50 ppm) ou entrée prévue en milieu inconnu – ARA à surpression avec masque complet, ou RAA à surpression avec masque complet et ARA à surpression auxiliaire. Évacuation – masque à gaz avec boîte filtrante, ou ARA de type évacuation.

**NOTE : Les respirateurs filtrants ne protègent pas contre les atmosphères pauvres en oxygène.**

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2015-01-01  
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-11  
Date d'expiration : 2018-01-01

#### Autre

Voir à ce qu'une douche d'urgence et une douche oculaire soient disponibles dans les environs immédiats du lieu de travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière	Liquide fumant
Forme	Pas de données
Couleur	Incolore ou légèrement jaune
Odeur	Âcre, décelable à 1-5 ppm
Point/intervalle d'ébullition	108,6 °C, 20.2 % HCl
Point/intervalle de fusion	- 35 °C , 31,5 % HCl
pH	zéro (0); fortement acide
Point d'éclair	Sans objet
Vitesse d'évaporation	Pas de données
Limites d'explosivité	2.6 %(V) 12.8 %(V)
Pression de vapeur	13,3 kPa (100 mm Hg) à 20 °C , 36% HCl
Densité de vapeur	1,268 @ 20 °C(air = 1)
Densité	1,18 à 20 °C , 36% HCl
Solubilité	soluble dans l'eau en toutes proportions; très soluble dans les alcools
Coefficient de partage (noctanol/eau)	Pas de données
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Stabilité:

Stable.

#### Produits incompatibles:

Mélangé avec de l'eau ou des solvants organiques, l'acide concentré peut dégager des quantités importantes de chaleur. Très corrosif pour la plupart des métaux, il génère de l'hydrogène gazeux inflammable. Réagit violemment avec les bases et dégage de la chaleur. Réagit avec les agents réducteurs et dégage de la chaleur, des flammes et de l'hydrogène gazeux inflammable. Réagit avec les agents comburants et dégage de la chaleur et des gaz de chlorure toxiques ou corrosifs. Tout contact avec des explosifs peut entraîner une détonation. En réaction avec des cyanures, dégage du gaz de cyanure toxique; en réaction avec des sulfures, dégage du gaz de sulfure d'hydrogène toxique.

#### Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique par oxydation génère des vapeurs de chlore toxiques et de l'hydrogène gazeux explosif.

#### Réactions dangereuses:

Le HCl ne se polymérise pas. Une réaction avec certaines matières incompatibles (comme des aldéhydes ou des époxydes) peut toutefois causer une polymérisation.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus : CL50 (rat - inhl) : 3124 ppm / 1 h  
CL50 (souris - inhl) : 1108 ppm / 1 h  
DL50 (lapin - oral) : 900 mg/kg

#### EFFETS DE L'EXPOSITION À LONG TERME (CHRONIQUE)

Une exposition répétée et prolongée à de faibles concentrations de brouillard ou de vapeurs peut décolorer et attaquer l'émail des dents, causer des saignements du nez et des gencives, et engendrer une bronchite et une gastrite chroniques. Une exposition répétée à de faibles concentrations de liquide, de brouillard ou de vapeurs peut causer rougeurs, enflures et douleurs (dermatite). L'acide chlorhydrique ne s'accumule pas dans le corps.

#### Condition médicale aggravée

Tout problème pré-existant des yeux, du système respiratoire ou de la peau.



La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2015-01-01  
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-11  
Date d'expiration : 2018-01-01

### Symptômes

Ce produit est irritant et corrosif pour la peau, les yeux, les voies respiratoires et digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.).

Les symptômes sont des larmolements, de la toux, des difficultés respiratoires, de la douleur oculaire, une conjonctivite et des brûlures. Les effets sur les voies respiratoires sont influencés par plusieurs facteurs dont la taille des particules du brouillard, le site de déposition, la concentration et le taux d'humidité.

L'exposition à de fortes concentrations de vapeurs d'acide chlorhydrique (1 000 à 2 000 ppm) peut causer de l'œdème pulmonaire. Les symptômes de l'œdème pulmonaire (principalement toux et difficultés respiratoires) se manifestent souvent après un délai pouvant aller jusqu'à 48 heures. L'effort physique peut aggraver ces symptômes. Le repos et la surveillance médicale sont par conséquent essentiels.

L'exposition accidentelle à de fortes concentrations peut également provoquer un syndrome d'irritation bronchique.

### Organes cibles

Pas de données

### Effets cancérogènes

#### ACGIH :

A4, non classé en tant que cancérogène pour l'homme Aucune preuve de cancérogénicité lors d'études effectuées sur des hommes.

#### IARC :

Preuves insuffisantes - non classifiable en tant que cancérogène pour l'homme (groupe 3)

### Risque pour la reproduction

Aucun effet à prévoir

### Autres informations

Pas de données

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Renseignements écotoxicologiques :

CL50 (truites) : 10 mg / L / 24 h

CL50 (crevettes) : 100 à 330 mg / L / 48 h

L'acide chlorhydrique peut être très toxique pour la vie aquatique car il réduit le pH aqueux à des niveaux toxiques. Règle générale, la plupart des espèces aquatiques ne peuvent tolérer des pH inférieurs à 5,5 pendant de longues périodes de temps. La baisse du pH peut aussi libérer des métaux toxiques.

### Conséquences écologiques :

Ne s'accumule pas dans le corps. Se dissocie dans l'eau. Peut être neutralisé par la présence d'agents tampons naturels comme le carbonate.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Neutraliser avec du carbonate de calcium, du carbonate de soude ou de la chaux éteinte. Si la teneur en sel neutre admissible dans les effluents le permet, rincer à l'égout en forte dilution. Consulter les organismes de réglementation en matière d'environnement pour connaître les pratiques d'élimination acceptables. Pour de grandes quantités, consulter le ministère de l'Environnement.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Règlement canadiens sur le transport des marchandises dangereuses

Solution d'acide chlorhydrique, classe 8 (9), UN 1789, groupe d'emballage II

Restriction de quantité pour substances de ERAP index: 3000 litres, concentration > 20 %

### Règlement du US DOT sur les matières dangereuses

Acide chlorhydrique, solution, classe 8, UN 1789, groupe d'emballage II

Quantité à déclarer = 5000 livres



Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer le format d'emballage, la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2015-01-01  
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-11  
Date d'expiration : 2018-01-01

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Règlements fédéraux canadiens (liste partielle)

Loi canadienne sur la protection de l'environnement  
– L'acide chlorhydrique est inclus dans la Liste intérieure des substances (LIS).  
Liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT : Oui, 1%

### Conformité avec le RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

### Règlements fédéraux américains (liste partielle)

*Toxic Substances Control Act (TSCA)* – Tous les composants obligatoires sont répertoriés dans l'inventaire  
*OSHA* : Substance dangereuse selon la norme 29 CFR, section 1910, sous-partie Z  
*CERCLA* : Substance dangereuse selon la norme 40 CFR, partie 302 (quantité à déclarer = 5000 lb)  
*SARA 313* : Agent chimique toxique, sujet aux exigences de déclaration de la norme 40 CFR, partie 372  
*SARA 311/312*, catégories de dangers de l'*EPA* : Danger immédiat (aigu) pour la santé, danger de réaction  
*SARA 302* : Aucun ingrédient n'est sujet à la norme 40 CFR, partie 355

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Le produit doit être entreposé, manipulé et utilisé conformément aux Lois et aux Règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Les informations fournies ici sont supposées être exactes mais ne sont pas garanties l'être qu'elles proviennent de compagnie ou non.

### Avis au lecteur

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont fournis qu'à titre indicatif pour la manutention du produit et ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent. Ils ne doivent toutefois pas être considérés comme complets; les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent s'étendre à d'autres aspects. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

LABORATOIRE MAG QUÉBEC INC. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages, des pertes, des blessures corporelles ni des dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation des présents renseignements.